

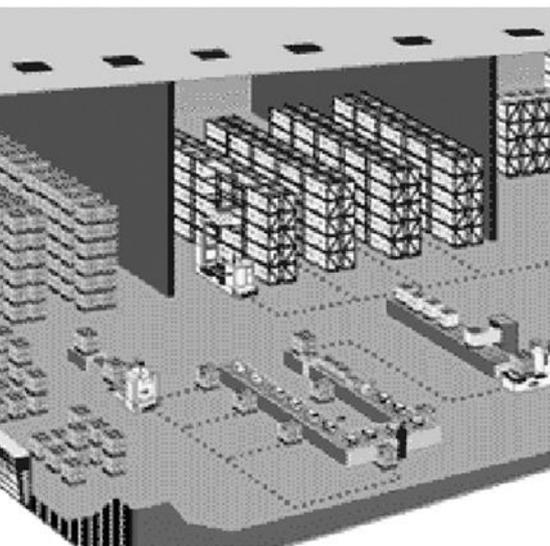


## Etablissement de Bartenheim (68)



# DEMANDE D'ENREGISTREMENT au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Usage futur pour la mise à l'arrêt définitif de  
l'installation



**Décembre 2023**

### Siège social

1 rue de la Lisière - BP 40110  
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE  
Tél : 03 88 67 55 55



**OTE INGÉNIERIE**  
des compétences au service de vos projets  
[www.ote.fr](http://www.ote.fr)

### Agence de Metz

1 bis rue de Courcelles  
57070 METZ - FRANCE  
Tél : 03 87 21 08 79

	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION	APPROBATION	N° AFFAIRE : 23010318	Page : 2/5
0	12/12/2023	Enregistrement ICPE	OTE P. HEITZ	LIG		
P:\10-Projets\23010318-EFAP REAL ESTATE - Bartenheim (68)\25-DE ICPE\12-DEICPE-EFAP REAL ESTATE-Usage futur.docx						



## **1. Usage futur des terrains**

Dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande d'enregistrement ICPE implanté sur un site nouveau, l'avis du propriétaire des terrains et de l'organisme compétent en matière d'urbanisme doivent être demandés sur la proposition d'usage futur en cas de cessation d'activité de l'exploitant.

**La SCI RHIN ALSACE a sollicité la commune de Bartenheim, compétente en matière d'urbanisme, concernant l'usage futur des terrains en cas de cessation d'activité.**

**L'exploitant propose de conserver un usage industriel au périmètre du futur site en cas de cessation définitive d'activité.**

La réponse de la commune de Bartenheim confirmant son avis favorable pour un objectif de remise en état du site compatible avec usage futur industriel, est présenté ci-après.





Bartenheim, le

18 OCT. 2023

Vos réf :

Nos réf. : 7/206.1/5- TL/SG

Affaire suivie par

Mme Sophie GALKINE

Tél.03 89 70 76 08

SCI RHIN ALSACE

31 Avenue Graham Bell

77600 BUSSY-SAINT-GEORGES

*A l'attention de Monsieur Jean-Baptiste RICHARD, Directeur Général*

**Objet :** Réponse à la demande d'avis sur l'usage futur des terrains accueillant le futur projet de plateforme logistique de la société SCI RHIN ALSACE

Monsieur,

Nous faisons suite à votre courrier du 25 septembre 2023 relatif à l'implantation d'une plateforme logistique classée au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'Environnement sur le ban communal de Bartenheim.

Dans ce contexte, nous donnons un avis favorable sur la destination ultérieure de cette parcelle en activité industrielle, lors de la remise en état du site, dans le cadre d'une éventuelle cessation d'activité de votre site.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire  
Bernard KANNENGIESER

